الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ambassade d'Algérie à Berne

سفارة الجزائر ببيرن

COMMUNIQUÉ

Relatif à la révision des droits de timbre applicables aux passeports algériens

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions réglementaires régissant les droits de timbre applicables aux passeports délivrés par les représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger, et conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 18 juillet 2026 ainsi que de l'arrêté n° 241 du 26 octobre 2026, fixant les taux de change applicables auxdits droits de timbre, l'Ambassade d'Algérie à Berne informe les membres de la communauté nationale établie en Suisse de l'entrée en vigueur de nouveaux tarifs réduits relatifs à la délivrance et au renouvellement des passeports algériens.

À compter de la publication du présent communiqué, les droits de timbre sont désormais fixés comme suit :

Type de passeport	Catégorie	Tarif
Passeport de 28 pages	Adultes	**37 CHF**
Passeport de 28 pages	Mineurs et étudiants	**19 CHF**
Passeport de 48 pages	Adultes	**56 CHF**
Passeport de 48 pages	Mineurs et étudiants	**28 CHF**

L'Ambassade invite, en conséquence, les ressortissants algériens établis en Suisse à prendre connaissance de ces nouvelles dispositions et à en tenir compte dans le cadre de leurs démarches consulaires relatives à la délivrance ou au renouvellement de leurs passeports.